

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE 3 AOUT 2012

L'an deux mil douze, trois août à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Était excusé : Madame BEURRIER a donné a donné pouvoir à Monsieur MERIAUX Philippe et Monsieur PREVOST a donné pouvoir à Madame JACOTIN Marguerite

Étaient absents : Mesdames Isabelle RODRIGUES, Monsieur DESSOYE CLAUDE

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

I – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE VENDIERES

Pour être en conformité avec la décision du Tribunal de Grande Instance et vu l'urgence de la situation le conseil a décidé la reprise des malfaçons des travaux de la rue de Vendières, M. le Maire présente au conseil différents devis établi suivant le descriptif de BETA VOIRIE, à savoir :

- SOLATRA pour un montant de TTC 21 470,59 €
- STPE pour un montant TTC de 19 883,50 €
- L'entreprise RAMERY pour un montant de 19 992,34 €

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise RAMERY et le conseil donne tout pouvoir au Maire pour signer les marchés en conséquence et tous les documents y afférents.

II – DECISION DU VIREMENT POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE VENDIERES

Suite à la décision par le conseil municipal de retenir la STE RAMERY pour les travaux de la rue de Vendières, le conseil municipal autorise le virement de la somme de 20 000 € TTC du compte 61522 à l'opération n° 10016 compte 2315.

III – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Il n'a pas de questions diverses..

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à 20h30